

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 4 juin 2025

Nombre de Membres présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 27

Et le quatre juin

Pour : 27

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

28 mai 2025

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS - S. LUCZAK
G. BARRIOL - M. AUGIER – F. BLARQUEZ – H. JAUBERT
P. PORTE - V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN
J. DELCOUR - A. RATTIER – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI – C. UHL - P. CASTEAU

Objet de la délibération
56-2025

Convention relative à l'accueil des enfants de la Commune de Puget sur Durance au sein de la Colonie d'Auroux

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à M AUGIER
S. AELVOET à S. REBUFFAT
M. DUMAS à R. BENEJEAN
S. LEBELLE à N. LIGNY
F. CHEILAN à C. UHL
J. CHUECOS à H. JAUBERT
M. SOLER à F. BLARQUEZ
JL. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s)

Jérôme DELCOURT a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Richard BENEJEAN

La Commune souhaite conventionner avec la Commune de Puget sur Durance pour permettre l'accueil des enfants de cette dernière au sein de la Colonie d'Auroux.

La convention fixe d'une part un nombre de places pour le troisième séjour, ce qui permet de compléter les effectifs de la colonie et fixe d'autre part les conditions financières de règlement des inscriptions.

La convention détaillant tous ces éléments est annexée à la présente délibération

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14-2024 du 27 mars 2024 portant révision des tarifs de la colonie,

Vu la convention annexée,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la convention entre la Commune de Cabannes et la Commune de Puget sur Durance annexée à la présente délibération,

Article 2 : D'APPROUVER la réservation de places pour les enfants domiciliés dans la Commune de Puget sur Durance,

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention annexée ainsi que tous les actes ou documents s'y rapportant.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - P. PORTE- V. LEVEQUE- S. REBUFFAT- R. BENEJEAN -J. DELCOURT
A. RATTIER - A. JOUBERT - N. LIGNY- A. VASAI - M. NOEL-GAMET - S. AELVOET - M. DUMAS
S. LEBELLE - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L CLOEZ - P. CASTEAU - F. CHEILAN - C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Gilles MOURGUES

Le Secrétaire de séance,
Jérôme DELCOURT

